

MINISTERE DES HYDROCARBURES

CABINET

☒ : 2120

☎ : (242) 81.58.23

81.10.85

PREMIER OIL CONGO

23 FEV. 2010

COURRIER ARRIVEE

N° 10X1 0002 40 MHC-CAB /dgh. *sm*

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité *Travail *Progrès

ERRATA AU TABLEAU DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES AGENTS DU MINISTERE DES HYDROCARBURES

=====

1. Au lieu de :

Conseillers, Directeurs Rattachés :

- Hébergement : hôtel ;
- Frais de mission : 85.000 FCFA / Jour ;
- Transport aérien : classe affaires.

Lire :

Conseillers :

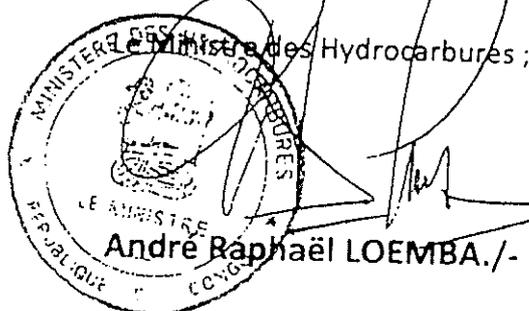
- Hébergement : hôtel ;
- Frais de mission : 85.000 FCFA / Jour ;
- Transport aérien : classe affaires.

Directeurs Rattachés, Directeurs Centraux :

- Hébergement : 60.000 FCFA/ Jour;
- Frais de mission : 70.000 FCFA / Jour
- Transport aérien : classe affaires.

Fait à Brazzaville, le

17 FEV 2010



MINISTERE DES HYDROCARBURES

CABINET

TEL : 81-10-86/81-58-23

FAX : 81.10.86

B.P: 2120

N° 0 X 1 0002 03 /MHC-CAB.-

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

LE MINISTRE DES HYDROCARBURES

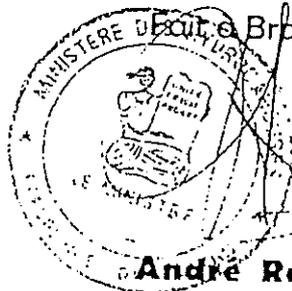
LETRE CIRCULAIRE

(A l'attention de Messieurs les Directeurs Généraux
des Sociétés Pétrolières et Para - Pétrolières)

La prise en charge des agents du Ministère des Hydrocarbures en mission auprès des sociétés pétrolières et parapétrolières est actualisée suivant les modalités définies dans le tableau ci-joint.

Ces nouvelles modalités sont applicables à compter de la date de signature.

J'attache du prix au respect de ces nouvelles dispositions.



Brazzaville, le 10 FEV 2010

André Raphaël LOEMBA.-

MINISTÈRE DES HYDROCARBURES

CABINET

DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES

N° 10 X 7 000 2 0 4 /MHC/CAB.-dgn

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

TABLEAU DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE
DES AGENTS DU MINISTERE DES HYDROCARBURES

1. La prise en charge des agents du Ministère des Hydrocarbures en mission au Congo (hors lieu de résidence), auprès des sociétés pétrolières et parapétrolières, est fixée de la manière suivante :

Rubriques	Directeur de Cabinet et Directeur Général	Conseillers	Directeurs centraux	Attachés, directeurs départementaux, chefs de services et cadres	Autres agents
Hébergement	Hôtel	Hôtel	60.000 FCFA/J	50.000 FCFA/J	40.000 FCFA/J
Frais de mission de la date de départ à la date de retour	100.000 FCFA/J	85.000 FCFA/J	70.000 FCFA/J	60.000 FCFA/J	50.000 FCFA/J
Transport aérien	Classe affaires	Classe affaires	Classe affaires	Classe économique	Classe économique
Transport local	Voiture à disposition				

N.B. :

- Les agents effectuant les missions dans leur lieu de résidence bénéficieront de la moitié des frais de mission.
- Pour le transport local, en cas de nécessité, des moyens de déplacement devront être mis à la disposition de la délégation.
- Les frais de mission des agents du Ministère des Hydrocarbures en séjour sur les sites pétroliers sont fixés à 60.000 francs CFA par jour.

2. La prise en charge des agents du Ministère des Hydrocarbures en mission à l'étranger, auprès des sociétés pétrolières et parapétrolières, est fixée de la manière suivante :

Rubriques	Directeur de Cabinet et Directeur Général	Conseillers et Directeurs rattachés au Cabinet	Directeurs centraux	Attachés, directeurs départementaux, chefs de services et cadres	Autres agents
Frais d'hébergement	Hôtel	Hôtel	Hôtel	Hôtel	Hôtel
Frais de mission de la date de départ à la date de retour	200.000 FCFA/J	170.000 FCFA/J	140.000 FCFA/J	120.000 FCFA/J	100.000 FCFA/J
Transport aérien	Classe affaires	Classe affaires	Classe affaires	Classe économique	Classe économique

N.B. :

- Pour le transport local, en cas de nécessité, des moyens de déplacement devront être mis à la disposition de la délégation.
- Les frais consulaires, d'assurance voyage et de change sont à la charge des sociétés.

Fait à Brazzaville, le 10 FEV 2010

Le Ministre des Hydrocarbures,

